

*Crime organisé*

Je dirai, entre parenthèses, que le Solliciteur général a déclaré à la Chambre l'autre jour que la situation était la même au gouvernement fédéral. Lorsque le gouvernement a annoncé le programme de compression des dépenses gouvernementales, le premier ministre (M. Trudeau) en a expressément exempté les agents chargés de l'application de la loi et la GRC. Je poursuis la lecture de la déclaration:

Bien entendu, la police ne peut à elle seule venir à bout du crime organisé, nous avons besoin de l'appui du public, des autres éléments du système de la justice pénale et de nos législateurs. Par exemple, il faut adopter au plus tôt les modifications à la loi concernant l'écoute électronique, afin de nous permettre de surveiller de plus près le crime organisé. Bon nombre des modifications proposées dans le bill C-50 sont valables, mais, à notre avis, elles ne vont pas assez loin parce qu'elles n'accroissent pas de pouvoirs accrus pour utiliser des tables d'écoute contre le crime organisé. Nous comprenons que l'ACCP a recommandé que l'article des définitions dans la loi soit modifié à cette fin.

**Une voix:** Qui a écrit cela?

**M. Basford:** Si la question sous-entend que c'est moi, permettez-moi de dire que je n'ai aucun pouvoir ni contrôle sur la Sûreté provinciale de l'Ontario. Je continue ma lecture:

● (1710)

Nous sommes unanimes à penser qu'une enquête publique en Ontario n'est pas nécessaire pour le moment. Grâce à de meilleures lois, à l'appui du public et aux autres éléments du régime de justice pénale, nous croyons que notre politique d'opérations communes, qui assure une détection et une poursuite efficaces, nous permettra de venir à bout du crime organisé en Ontario.

**M. Leggatt:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre de la Justice me permettrait une courte question à propos de cet intéressant document.

**M. Basford:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Leggatt:** Le ministre a une vaste expérience des opérations de police. Lui est-il arrivé qu'un effectif policier lui demande d'enquêter publiquement sur ces opérations? Cela s'est-il déjà produit depuis qu'il est ministre de la Justice ou député?

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je ne vois vraiment pas en quoi cette question se rattache au débat. La motion porte sur l'institution d'une commission d'enquête sur le crime organisé, et la question concerne quelque enquête sur les opérations policières. Ma foi, je n'y vois aucun rapport avec le débat.

J'ai dit à la Chambre, chaque fois que la question est venue sur le tapis ces derniers jours, que, depuis 1975, les rapports déposés à la Chambre par les solliciteurs généraux, par la Gendarmerie royale du Canada, par les procureurs généraux des provinces ou par leurs conseillers de la police démontraient que les dispositions actuelles touchant l'écoute électronique ne suffisent pas pour venir à bout du crime organisé. Quand cette loi a été adoptée pour la première fois, M. Paul Atkey, ex-député conservateur de Toronto, y avait consacré beaucoup de travail. On prévoyait obtenir l'autorisation de recourir à l'écoute électronique pour une catégorie d'infractions déterminées. On s'est ensuite demandé s'il n'y aurait pas lieu d'inclure quelque article de portée générale qui permette à la police d'espionner à l'aide de dispositifs électroniques les dirigeants du crime organisé. On a inséré une disposition dans la seconde partie de cet article concernant le crime organisé. Les autorités policières d'un bout du Canada à l'autre nous informent que cette seconde partie et cette définition du crime organisé ne

donnent pas les résultats escomptés et que le but visé par le Parlement en 1974 n'est pas atteint.

Je prie le député de New Westminster de se rappeler qu'en 1974 le législateur, respectueux des libertés civiles, a voulu rédiger un article permettant d'utiliser la surveillance électronique contre le crime organisé.

**M. Rodriguez:** Mais nous avons un gouvernement minoritaire.

**M. Basford:** Mais à l'expérience cet article ne donne pas les résultats attendus, et il faudrait le modifier. Je supplie le député de New Westminster de comprendre qu'en dépit des intentions manifestées en 1974 par le Parlement, nous apprenons de nos services chaque année que l'article en question s'est révélé décevant à l'usage. Il faudrait donc s'occuper de cet article au comité cette semaine, le modifier dans le sens indiqué par les procureurs généraux, par les autorités policières et par le mémoire des chefs de police du Canada.

L'autre aspect de la question est la notification de l'écoute, qui peut être réduite à 90 jours. La société Radio-Canada a apparemment mis deux ans et demi à réaliser une émission à partir de renseignements qui étaient du domaine public, qu'elle n'avait pas à soumettre au contre-interrogatoire ni à prouver de façon incontestable. Deux ans et demi, tandis que la police s'est vu astreindre par le législateur, dans sa lutte contre le crime organisé, à un délai qui peut être réduit à 90 jours.

**Des voix:** Bravo!

**M. Basford:** En notre qualité d'officiers de police judiciaire, nous nous croyons obligés de dire ces choses au Parlement et à la population. Je l'ai répété je ne sais combien de fois devant le comité et en Chambre, le Parlement a le devoir de s'occuper de cette question sans discours pompeux, sans éclats de voix et sans arrière-pensées politiques.

**Des voix:** Bravo!

**M. Basford:** Et pourtant le député de New Westminster, qui est je pense opposé à tous moyens de surveillance et d'écoute électroniques, recommande de faire bouger un peu la police, de lui faire adopter les méthodes traditionnelles. Cela réussit contre les petits cambrioleurs, mais pas contre les parrains du crime organisé. En donnant ce conseil quand il s'agit de dépister, d'inculper et de poursuivre les parrains du crime organisé, le NPD parle de choses qu'il ne connaît pas.

**M. Rodriguez:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre accepterait que je lui pose tout de suite une question?

**M. Basford:** Non, monsieur l'Orateur, à la fin de mon intervention seulement. J'ai très peu de temps de parole. Le député de New Westminster, pour lequel j'éprouve un immense respect, nous a demandé de nommer une commission d'enquête sur le crime organisé, dans l'espoir qu'elle recommanderait une forme nouvelle d'application coordonnée de la loi au Canada. Devons-nous lutter contre le crime organisé en faisant fi et en allant à l'encontre des recommandations de notre principale force policière? Ce n'est pas ce que j'appelle l'application coordonnée de la loi.